

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Fonction
publique

Sous matière : Autre
catégorie de personnel

**OBJET :
INDEMNITE DE
CONSEIL ET
INDEMNITE DE
CONFECTION DES
BUDGETS
RECEVEUR
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

M. RATABOUIL Michel donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 31

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 24.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 24.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

07 NOV. 2017

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'allouer l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Ville de Castelnaudary à l'occasion de ses interventions dans la fourniture de prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable.

Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le taux annuel à appliquer à l'indemnité de conseil.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE :

- 1°- D'accorder l'indemnité de conseil au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Ville de Castelnaudary au taux de 100% par an,
- 2°- De lui allouer également pour l'année 2017 l'indemnité de confection des budgets fixée par arrêté interministériel du 16-09-1983,
- 3°- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice sur l'article 6225.

**APPROUVE PAR 31 VOIX POUR
2 VOIX CONTRE**

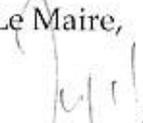


Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été
affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 30 Octobre 2017.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 02.11.2017
N° 011-211100763-20171030-2017-279-DE



Castelnaudary, le 25 septembre 2017

 **FINANCES PUBLIQUES**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CASTELNAUDARY
41 RUE GENERAL DEJEAN
11400 CASTELNAUDARY

Monsieur le Maire
de CASTELNAUDARY

OBJET : Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Établissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser pour mandatement sur un prochain bordereau, le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2017. Ce décompte est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations dévouées.

JULLIEN Hélène


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

CASTELNAUDARY

INDEMNITÉ DE CONSEIL ANNÉE 2017

Gestion de 360 jours

(voir calcul sur état liquidatif ci-joint)

Montant des dépenses exercice:	2014	20 407 878,24
Montant des dépenses exercice:	2015	22 314 040,27
Montant des dépenses exercice:	2016	20 169 466,51
	Total	62 891 385,02 €
	<i>Moyenne annuelle</i>	20 963 795,00 €

Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros	22,87	
2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants	45,73	
1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants	45,73	
1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants	60,98	
0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants	80,04	
0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants	76,22	
0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants	57,17	
0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07euros	2 035,40	
	Total	2 424,14 €

<u>Taux de l'indemnité:</u>	100%	(Gestion de 360 jours)	soit :	<input type="text" value="2 424,14 €"/>
				2 424,14 €
<u>Indemnité de budget :</u>				<input type="text" value="45,73 €"/>

Certifié exact.

CASTELNAUDARY, le 25/09/2017

Le comptable public,
JULLIEN Hélène

ETAT LIQUIDATIF

CASTELNAUDARY

COMPTABLE PAYEUR

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE
CASTELNAUDARY
41 RUE GENERAL DEJEAN
11400 CASTELNAUDARY

CRÉANCIER

JULLIEN Hélène
Comptable Public de CASTELNAUDARY
FR 76 ~~1245 5000 0004 100 1 0 1 0 0 10~~
CRCA

Objet de la dépense:

Indemnité de conseil	2017	
Taux de l'indemnité	100%	2 424,14
Indemnité de confection budget		45,73
Montant brut		2 469,87 €

A précompter:

C.S.G.	2,40%	+	5,10%	181,98
R.D.S.	0,50%			12,13
1% solidarité				24,69
Montant net				2 251,07 €

Indemnité versée au titre de l'année 2017
perçue après service fait sur la base des moyennes N-1 N-2 N-3
Arrêté à la somme de:

Deux mille deux cent cinquante et un Euros et sept Cents

CASTELNAUDARY , le 25/09/2017

Signature et cachet

Pièces justificatives de la dépense :
Délibération du 23 novembre 2016
Joint au mandat n° du
Exercice: